



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Chambres Extraordinaires au sein
des Tribunaux Cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមដើមអង្កេត
Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ/Dossier pénal
លេខ/n°: 002/14-08-2006-CETC-BCJI
នេះដើម្បីបង្កើត/Instruction
លេខ/n°: 002/19-09-2007-CETC-BCJI

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Royaume du Cambodge

Nation-Religion-R	ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de reception): 27 / 05 / 2009	
ម៉ោង (Time/Heure) : 13:00	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé du dossier:..... CA. 74	

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បង្ហើយសាក្សី
Procès-verbal d'audition de témoin

Le treize janvier deux mille neuf, à huit heures et trente cinq minutes, au village de Trâs (ត្រាស់), commune de Balain (បាលាំង), district de Baray (បារាយណ៍), province de Kompong Thom (កំពង់ធំ),

Nous, Em Hoy (ឈម ហ៊ឹម) et Philip Caine, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 05 novembre 2008,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assistés par Heng Ham Kheng (ហេង ហាំខេង), interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin KÈ un (កែ អ៊ិន), dont les données d'identité sont les suivantes :

Le soussigné KÈ un, nom révolutionnaire : Ork (ឌីក), âgé de 76 ans, dans le village de Krasang Chuor (ក្រសាំងជួរ), commune de Baray, district de Baray, province de

Original KH: 00271378-00271386

ឯកសារទទួលបានតាមប្រព័ន្ធស្របត្រឡាតិកា
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date /Date de certification): 28 / 05 / 2009
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé du dossier:..... CA. 74

Kompong Thom. Il est de nationalité khmère, et au foyer. Son père, Keo Chap (កែវ ចាប), est décédé et sa mère, Sou Um (ស៊ូ អ៊ុំ), est décédée. Il est actuellement domicilié au village de Trâs, commune de Balain, district de Baray, province de Kompong Thom.

Il est marié à Or Yeu (ឌី យ៉ៃ) et est père de 6 enfants.

Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale].

Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.

Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.

La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.

Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.

Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.

Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

Nous lui avons donné la garantie que les éléments de preuve contenus dans sa déposition ne seront pas utilisés contre lui dans le cadre de poursuites ultérieures devant les CETC, en application de la règle 28 3. b) du Règlement intérieur.]

Questions-réponses :

Q : Avant 17 avril 1975, où habitiez-vous ? Et que faisiez-vous ?

R : J'habitais à Kompong Cham (កំពង់ចាម) (dans la ville de Kompong Cham), j'habitais avec Ke Pauk (កែវ ពក), qui est décédé. J'étais conducteur, je le conduisais partout, ici et là.

Q : Quand avez-vous connu Ke Pauk ?

R : Je connaissais Ke Pauk depuis que j'étais un enfant. Ke Pauk était mon oncle, car il était le petit frère de mon père.

Q : Depuis quand avez-vous commencé à vivre aux côtés de Ke Pauk ?

R : J'habitais avec Ke Pauk depuis 1972.

Q : Donc, Avant la libération de Phnom Penh par les Khmers Rouges, où était Ke Pauk ?

R : À l'époque, j'étais à Baray. Ke Pauk ne m'avait pas encore pris comme conducteur. Il est venu me prendre pour conduire sa voiture juste avant 1975.

Q : En tant que chauffeur de Ke Pauk, saviez-vous ce que faisait Ke Pauk à l'époque ?

R : La plupart du temps, je l'emmenais à Staung inspecter la construction de la digue à Staung.

Q : Avant la victoire des Khmers Rouges en 1975, que faisait Ke Pauk ?

R : C'était un chef militaire, mais je ne me souviens pas de son unité. Il était le dirigeant de la Zone de Kompong Cham. Son supérieur, était Pol Pot.

Q : Quand est-ce que la ville de Kompong Cham a été libérée ?

R : Je ne m'en souviens pas.

- Q : À partir du 17 avril 1975, où est ce que vous avez vécu ? Et que faisiez-vous ?
R : J'habitais à Kompong Cham. J'étais le chauffeur de Ke Pauk.
Q : À l'époque, Ke Pauk avait combien de chauffeurs ?
R : J'étais le seul à conduire la voiture pour lui. Je vivais avec lui tous les jours.
Q : A l'époque où vous viviez avec lui, saviez-vous ce que faisait Ke Pauk ?
R : je ne sais pas ce qu'il faisait, à ce moment-là.
Q : Où l'emmeniez-vous, au moment des réunions importantes ?
R : Je ne m'en souviens pas. Pour les réunions importantes, c'était lui-même qui conduisait sa voiture.
Q : Après 1975, quelle était la fonction de Ke Pauk à Kompong Cham ?
R : Il était un chef militaire de la Zone. Je ne me souviens pas de son unité, et je ne sais pas quelle était exactement sa fonction. Et je ne sais pas non plus qui était son supérieur.
Q : où se trouvait le bureau de Ke Pauk ?
R : Le bureau où Ke Pauk travaillait était un bungalow, et se trouvait dans la province de Kompong Cham.
Q : De nos jours, est-ce que ce bungalow existe toujours ?
R : L'emplacement existe toujours. Par contre, je ne sais pas, ce qu'on y fait actuellement.
Q : Saviez-vous qui travaillait avec Ke Pauk, à ce bungalow ?
R : Je ne sais pas.
Q : Est-ce que vous avez toujours vécu à Kompong Cham durant la période des Khmers Rouges ?
R : Oui, j'ai toujours vécu à Kompong Cham.
Q : En quelle année étiez-vous marié ?
R : J'étais marié avant le coup d'état de 1970. Mon enfant aîné avait environ 20 à 30 ans.
Q : Au moment de la chute de 1975, viviez-vous avec votre femme ?
R : J'habitais avec ma femme. Quand j'emmenais Ke Pauk, ma femme allait avec moi aussi. On a toujours vécu ensemble.
Q : Pour quelle raison vous vous êtes engagé dans la révolution ?
R : A cette époque, toutes les routes étaient bloquées. Je ne pouvais plus exercer mon métier. Après, Ke Pauk m'a embauché pour conduire sa voiture. En effet, avant d'être le chauffeur de Ke Pauk, j'étais un conducteur que l'on appelait « Ong Pang » (អ៊ុង ប៉ាង) de bus (ប៊ីស៊ី). Moi, je n'avais aucune volonté de faire une quelconque révolution. Certes, je conduisais la voiture de Ke Pauk, mais j'étais juste un chauffeur, c'est tout.
Q : Dans quelles régions avez-vous emmené Ke Pauk ?
R : J'emmenais Ke Pauk à Chroy Ampil (ច្រវាយអំពិល), le long des berges du Mékong. A Chroy Ampil, il y avait de grandes maisons qui étaient des Coopératives. Et la femme de Ke Pauk vivait là-bas. Je le conduisais là-bas, c'était tout. Puis, je revenais au Bureau 71, qui était sa base personnelle.
Q : Où se trouvait le Bureau 71 ?
R : Le Bureau 71 se trouvait dans la commune de Ta Brok (តាប្រុក), district de Chamkar Leu (ចំការលើ), province de Kompong Cham. Mais je ne me souviens pas du nom du village. Le Bureau 71 était le bureau de la Zone. Il y avait des ouvrières qui travaillaient là. Puis, il y avait deux à trois personnes seulement

qui s'occupaient des repas de Ke Pauk, et de ses invités. Parfois, il y avait des étrangers qui venaient en visite, notamment, des Japonais, des Européens, des Afghans et des Africains.

Q : Ce Bureau 71 administrait quelles Régions ?

R : Je ne sais pas ce que ce Bureau administrait ?

Q : Au Bureau 71, connaissiez-vous les personnes qui étaient les subalternes de Ke Pauk ?

R : Je ne m'en souviens pas.

Q : Aviez-vous déjà vu Ke Pauk accueillir des invités Khmers au Bureau 71 ?

R : Je n'en ai jamais vu.

Q : Avez-vous déjà conduit Ke Pauk à Phnom Penh ?

R : Jamais ! Personne n'a jamais conduit Ke Pauk à Phnom Penh. Il communiquait uniquement par télégrammes, car il avait peur d'être démasqué.

Q : Avez-vous connu le *nirosar* de Ke Pauk ?

R : Le *nirosar* de Ke Pauk était le nommé Chhoeurn (ឈ្មោះ). Son village natal était Srok Tonle. Aujourd'hui, je ne sais pas s'il est vivant ou mort.

Q : Est ce que vous êtes toujours en relation avec des gens qui ont travaillé avec vous autrefois ?

R : Il y avait le nommé *Ta Chham* (តាឆាម) alias Chhey (ឆើ), et *Ta Phos* (តាផូស).

C'était tous des soldats autrefois. *Ta Chham* était le *nirosar* de Ke Pauk. De nos jours, Chham habitait à Anlong Veng. Et Phos vit aussi à Anlong Veng.

Q : Que saviez-vous sur la construction du barrage du 1^{er} janvier ?

R : J'étais au courant de l'élévation du barrage du 1^{er} janvier. Mais je ne me souviens pas de l'année où on l'a construit. A l'époque, j'étais encore le chauffeur de Ke Pauk.

Q : Aviez-vous emmené Ke Pauk au barrage du 1^{er} janvier ?

R : J'ai emmené Ke Pauk inspecter le barrage du 1^{er} janvier. Quand il a été là-bas, ils gens étaient en train de travailler.

Q : Pourriez-vous nous parler de la situation du barrage du 1^{er} janvier, à ce moment-là ?

R : A ce moment, il y avait des dizaines de milliers de personnes qui travaillaient, durement. En particulier les femmes. Quand elles avaient leurs règles, elles n'avaient pas d'eau pour se laver. Certaines avaient leurs fesses envahies par les mouches. Sur ce chantier, il y avait plein de mouches, autant que des abeilles. Au moment où j'emmenais Ke Pauk sur le chantier de construction du barrage, il était accompagné par un nommé Oeurn (ឈ្មោះ), qui était son adjoint. A ma connaissance, il est toujours vivant, et installé à Phnom Bauk (ភ្នំបូក), dans la province de Siemreap. J'ai entendu dire qu'il est là-bas. A cette époque, Oeurn supervisait la construction du barrage.

Q : Quelle était la fonction de Oeurn, à ce moment-là ?

R : Autrefois, Oeurn était chef du district de Thnal Bek (ថ្មល់ប៉ែក), dans la province de Kompong Cham. Il y avait des gens de Kompong Cham qui travaillaient dans la construction de ce barrage, aussi. Oeurn, était le grand chef, à cette époque-là, il était chef du district. Je ne connais pas les gens de *Ta Oeurn*. Je sais que de nos jours, il habite à Phnom Bauk, grâce à sa femme

- qui me l'a dit. J'ai rencontré sa femme à Siemreap, il y a deux ou trois ans. Actuellement, Oeurn était environ à l'âge de cinquantaine années.
- Q : Quand vous emmeniez Ke Pauk inspecter le barrage, est ce que Oeurn était dans la même voiture ?
- R : Non, Oeurn était dans une autre voiture. Ke Pauk allait voir le barrage de façon routinière, presque tous les jours. Moi, je voyais les activités quotidiennes du chantier.
- Q : Quand Ke Pauk arrivait au barrage du 1^{er} janvier, qu'est ce qu'il faisait ?
- R : A l'arrivée, il descendait de la voiture, puis allait voir les gens élever la barrage. Je ne me souviens pas des personnes qu'il rencontrait. En arrivant, il me demandait de rester près de la voiture, et m'interdisait de me déplacer. Puis, il partait. Je n'ai jamais pu parler avec quelqu'un, quand j'étais au sommet de ce barrage. Les gens avaient très peur de la voiture de Ke Pauk. Peur d'être emmené pour être exécuté. On exécutait ceux qui arrachaient en cachette une seule patate douce. Ne parlons pas de ceux qui oseraient venir bavarder avec moi, qui étais un intime d'une haute personnalité.
- Q : À ce moment-là, saviez-vous qu'on tuait la population ?
- R : Oui, je savais. Je le savais dès le début. On arrêtait les traîtres, les taupes. Puis, on les exécutait.
- Q : Saviez-vous si la population qui travaillait sur le chantier de construction du barrage avait le droit de se reposer ?
- R : Non, on ne leur permettait pas de se reposer.
- Q : Où étaient logés les gens qui construisaient ce barrage ?
- R : Le jour, les gens mangeaient en groupe. Il n'y avait pas de lieu de repos, ni d'abri quelconque. Ils étaient en plein air. Et la nuit, je ne sais pas où les gens dormaient. Quant au régime alimentaire, c'était du riz, mélangé avec de la banane. Quant à moi, je mangeais ailleurs, au Bureau 71. Et, mes repas étaient suffisants. Quant à Ke Pauk, il mangeait, de son côté. Il avait un plateau pour lui, personnellement. A midi, Ke Pauk retournait au Bureau 71, pour le déjeuner.
- Q : Combien de temps mettiez-vous pour aller du Bureau 71 jusqu'au barrage du 1^{er} janvier ?
- R : Un petit moment, seulement. C'était à une distance de 6 à 7 kilomètres du Bureau.
- Q : Aviez-vous vu des gens malades sur le chantier du 1^{er} janvier ?
- R : J'en ai vu. Les gens étaient maigres. Ceux qui élevaient ce barrage étaient des vieux, des jeunes, des filles, des garçons. Je n'ai jamais entendu dire qu'on arrêtait les ouvriers pour les exécuter.
- Q : Quand commençait-on le travail ?
- R : On commençait à travailler à 7 heures, 8 heures. Par contre, je ne sais pas à quelle heure était le repos, car j'étais toujours parti avant. Et je ne sais pas non plus si les gens travaillaient le soir, car Ke Pauk n'allait jamais sur le chantier le soir.
- Q : Pendant combien d'années a duré la construction de ce barrage ?
- R : Environ un an.
- Q : Aviez-vous vu des gens venir souvent au barrage ?
- R : Je ne m'en souviens pas du tout. Et je n'étais pas non plus au courant, au moment de l'inauguration du barrage.
- Q : Avez-vous le souvenir de quelqu'un d'autre, en dehors de ce Oeurn ?
- R : Non, je ne m'en souviens pas.

- Q : Comment avez-vous su au sujet de l'exécution des gens ? Quand ont eu lieu ces exécutions ? Et connaissez-vous quelqu'un qui a été exécuté par l'*Angkar* ?
- R : Il y avait quelqu'un, qui était avec nous, et qui a été arrêté et exécuté par l'*angkar*. Mais je ne me souviens pas de son nom. Il travaillait au Bureau 71. C'était un *nirosar* intime de Ke Pauk.
- Q : Quand vous gariez la voiture sur le sommet du barrage, personne n'osait s'en approcher, car tout le monde était au courant des atroces exécutions ?
- R : Oui, tout le monde savait. Moi, j'avais peur qu'on m'emmène pour me tuer aussi.
- Q : Aviez-vous vu de vos propres yeux la disparition des gens ?
- R : Oui, je savais. Je ne connaissais que l'histoire du *nirosar* intime de Ke Pauk, seulement. Quant à la population qui a été arrêtée, je ne sais pas où on l'a emmenée.
- Q : Les gens qui ont été arrêtés, qui les a accusés de trahison ?
- R : Je ne sais pas.
- Q : Vous aviez peur qu'on vous emmène pour vous exécuter ? Vous aviez peur de qui ?
- R : Je ne savais pas de qui j'avais peur. J'avais peur, tout simplement.
- Q : Saviez-vous s'il y avait un Centre de Sécurité dans cette Zone ?
- R : J'ai entendu parler, mais je ne sais pas ce qu'on faisait dans ce Centre de Sécurité.
- Q : Connaissiez-vous le monastère de Baray Choin Dèk (បារាយណ៍ជាន់ដេក) ?
- R : Oui, je connaissais. C'était un lieu où on tuait les gens. Je n'ai jamais vu de mes propres yeux des gens se faire arrêter et emmener là-bas. Je n'ai jamais entendu parler des arrestations non plus. J'entendais dire par les gens que c'était un lieu d'exécution. Le nom du monastère de Baray Choin Dèk existait depuis longtemps.
- Q : Aviez-vous jamais emmené Ke Pauk à ce monastère de Baray Choin Dèk ?
- R : Moi, non.
- Q : Saviez-vous qui contrôlait ce monastère de Baray Choin Dèk ?
- R : Je ne sais pas.
- Q : Vous aviez été le chauffeur de Ke Pauk pendant combien de temps ?
- R : J'étais son chauffeur depuis 1972 et jusqu'à l'arrivée de l' UNTAC. A ce moment-là, je pouvais retourner à mon village.
- Q : Est ce que Ke Pauk parlait avec vous du régime du Kampuchéa Démocratique, et à propos de quels sujets ?
- R : On n'en parlait jamais.
- Q : Parliez-vous avec Ke Pauk au sujet du barrage du 1^{er} janvier ?
- R : je lui ai posé des questions au sujet de ce barrage : « La construction de ce barrage c'est pour quoi faire ? » Il me répondait : « Construire pour le peuple, pour que les gens cultivent du riz ».
- Q : Ke Pauk commandait cette Zone jusqu'à quand ?
- R : Jusqu'à la fin du régime des Khmers Rouges.
- Q : Saviez-vous que les Khmers Rouges ont prévu de purger l'intérieur du Parti ?
- R : Je ne savais pas.
- Q : Saviez-vous des choses au sujet des travaux forcés et des réunions d'autocritique ?
- R : Non.

Q : Concernant le problème des Chams, qu'est ce que vous saviez?
R : Je ne sais rien.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : le [date] à [heure].

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature ou son empreinte digitale (pouce droit).

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Témoin	interprète	Enquêteurs
Empreinte digitale	signature	signatures